



MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DU PROTOXYDE D'AZOTE DANS LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Face à une hausse constante des bouteilles de protoxyde d'azote jetées sur la voie publique, dans les ordures ménagères ou les bacs de tri, le **SYTRAIVAL met en place une collecte spécifique dans les déchèteries de son territoire.**

Souvent appelé gaz hilarant, le protoxyde d'azote est un gaz dont l'usage est détourné à des fins récréatives. Au-delà des risques sanitaires, **les bouteilles de protoxyde d'azote sont des déchets dangereux qui provoquent des risques d'explosion.**

Pour **éviter les accidents et les surcoûts importants** liés aux casses de matériel dans les installations de traitement des déchets - unité de valorisation énergétique, centres de tri - **les bouteilles de protoxyde d'azote sont à déposer en déchèterie.**

Ce geste simple permet de **garantir la sécurité de tous et de préserver les installations de traitement.**

Pour rappel, il est **interdit de jeter les bouteilles de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères, les bacs de tri et dans l'espace public.**



Plus d'information : contactez le service déchet de votre communauté de commune